

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES

Séance extraordinaire du 16 mai 2011

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 16 mai 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Côté, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Marie Côté, maire

Madame la conseillère Raymonde Cormier

Messieurs les conseillers Gervais Talbot
Robert Rioux
Stéphane Rioux, siège n° 6

Madame Rita Lévesque, conseillère, ainsi que Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3, sont absents.

Monsieur Normand Morency, secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire débute la séance par la récitation de la prière, vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2. RÉS 2011-109 : AQUEDUC, ÉGOUTS, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX (LOT 2) - MANDAT SPÉCIFIQUE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en tant que maître d'œuvre, a procédé à l'ouverture des soumissions du projet d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux du lot 2 concernant les services professionnels d'un laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires (Laboratoires) ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général était mandaté pour former un comité de 3 personnes dans le but de procéder à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande l'adjudication du contrat à l'entreprise « Inspec-Sol de Rimouski » soit le laboratoire ayant déposé la plus basse soumission et obtenu la note la plus élevée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande l'adjudication sous certaines conditions soit :

- Que le chargé de projet, M. Guy Dionne, soit présent aux réunions de chantier est un point très important;

- La présence quotidienne sur le chantier de M. Berthier Leblond, technicien senior;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité accepte la soumission présentée par le Laboratoire « Inspec-Sol de Rimouski » au montant de 110 969,79 \$ taxes incluses et selon les recommandations du Comité de sélection;

que les montants versés seront ceux inscrits au bordereau de soumission et seront proportionnés, de sorte que le prix soumis à chaque désignation de travaux corresponde à la valeur de ces travaux;

que cette résolution constitue le bon de commande des travaux ci-haut mentionnés.

3. RÉS 2011-110 : ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE USAGÉE (LOADER/BACKHOE)

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mai 2011, les membres du conseil ont autorisé le directeur général à faire une demande de soumission sur invitations auprès de deux fournisseurs pour l'achat d'une rétrocaveuse usagée (loader/Backhoe) destiné à être employée pour effectuer divers travaux de voirie (fossé...);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 16 mai 2011, seulement un soumissionnaire a présenté une soumission soit celle de **Groupe Dynaco de Rivière-du-Loup**;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par **Groupe Dynaco** est conforme au cahier de charges de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Stéphane Rioux conseiller au siège no. 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil, après en avoir pris connaissance, accepte la soumission de "**Groupe Dynaco de Rivière-du-Loup**" au montant de 41 013,00 \$ se résumant de la façon suivante : rétrocaveuse New-Holland 575E 1998 au montant de 37 000,00 \$ moins un rabais de 1 000,00 \$ pour un total de 36 000,00 \$, plus la taxe fédérale (5%) de 1 800,00 \$, plus la taxe provinciale (8,5%) de 3 213,00 \$, pour un montant total de la soumission de 41 013,00 \$. Cette résolution constitue le bon de commande de l'achat de la rétrocaveuse;

que cette dépense d'investissement prévue au budget sera financée à même les revenus de fonctionnement;

que le maire et/ou le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'achat avec Groupe Dynaco de Rivière-du-Loup;

que le directeur général soit autorisé à payer ledit montant de la soumission au soumissionnaire retenu après la livraison de la rétrocaveuse et après inspection.

4. RÉS 2011-111 : DEMANDE FINANCIÈRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-JEAN-DE-DIEU (DOSSIER "VILLA DUBÉ")

ATTENDU QUE le conseil municipal a été informé que la gestion du CHSLD la Villa Dubé fait l'objet d'une étude ayant pour objet de modifier la vocation de l'institution de la part de l'Agence de Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent et du CSSS des Basques;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que le CHSLD la Villa Dubé est un employeur de premier plan sur son territoire municipal;

ATTENDU QUE les membres administrant le Fonds de développement de Saint-Jean-de-Dieu désirent confectionner un plan d'affaires en collaboration avec la SADC des Basques et de d'autres partenaires pour évaluer la faisabilité du projet de modification;

ATTENDU QUE le coût de la confection du plan d'affaires est évalué à quelques dizaines de milliers de dollars;

ATTENDU QUE les membres administrant le Fonds de développement de Saint-Jean-de-Dieu désirent que le conseil municipal participe financièrement pour un montant de 5 000,00 \$ dans la confection d'un plan d'affaires et d'une étude de faisabilité, le tout en appui à sa volonté de tout mettre en œuvre pour assurer la viabilité de cette institution;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté majoritairement par les conseillers présents que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu appuie la démarche entreprise par le comité administrant le Fonds de développement de Saint-Jean-de-Dieu dans son travail visant à élaborer un plan d'affaires ainsi qu'une étude de faisabilité;

que le conseil municipal accepte de participer financièrement pour un montant de 5 000,00 \$ pour concevoir ce plan d'affaires.

5. **DIVERS**

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire préside la période de questions.

7. **RÉS 2011-112 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé à vingt (20) heures quarante-cinq (45) par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

MAIRE

SECRETÉAIRE-TRÉSORIER